

JEUDI DE L'AFREF 24 novembre 2022 (9h à 12h30)

Locaux des Compagnons du Devoir 82, Rue de l'Hôtel de Ville 75004 Paris
(Métro Hôtel de Ville ligne 1 sortie Rue Lobau ou Pont-Marie ligne 7).

Le CPF en usage ou la liberté de choisir son avenir professionnel Qu'en est il ?

Créé par loi du 5 mars 2014 "relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale", renforcé (monétisation) par la loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le CPF est devenu un dispositif phare du champ de la formation professionnelle continue.

Droit attaché à la personne, il est l'outil de l'individu "acteur" de son parcours professionnel.

En théorie, il est un outil d'émancipation à l'égard du contrat de travail et de l'employeur ainsi que de toutes les instances quel que soit le statut de l'individu. Est-il vraiment un moyen pour l'individu de réaliser ses projets, de se réaliser, de devenir l'auteur de son parcours professionnel et personnel?

Ce sont les questions que nous posons à l'heure où Carole Granjean, ministre déléguée à la formation professionnelle déclare "qu'il faut en clarifier les finalités. Il doit, selon elle, être davantage connecté aux besoins des entreprises et des bassins d'emploi"

Ce sera l'occasion avec la caisse des dépôts, des OPCO, des instances (Transition pro IDF, Pôle emploi), des branches professionnelles, un représentant du ministère (sous réserve) de s'interroger sur la mise en œuvre de ce dispositif et aussi de se poser la question suivante : "existe t-il une liberté sans autonomie

Déroulé de la matinée

9h Accueil des participants René BAGORSKI, Président de l'afref

9h05 Introduction de la matinée, Catherine NASSER (Afref)

9h20 Laurent DURAIN, directeur de la formation professionnelle à la CDC :
Où en est le CPF 4 ans après la loi de 2018 ? La question de la co-construction.

9h50 Questions/réponses avec la salle,

10h20 Pause

10h45 Table ronde : L'abondement du CPF vu par les acteurs : objectifs et résultats attendus et le CPF un outil de co-construction : ce que dit la loi.

- Hervé JOUANNEAU, Direction du Développement des Compétences dans les Territoires, Pôle Emploi
- Clarisse LESSALLE, Chef de projet Certification Direction des Politiques de Branches OCAPIAT
- Présidents CPNE de la branche 3SMS (sanitaire et social, médico-social privé à but non lucratif)
- Stéphane MAAS Délégué Général de Transition Pro IDF
- Un conseiller de Carole GRANJEAN, ministre déléguée à la formation professionnelle (sous réserve)

11h45 Échanges avec la salle

12h15 Conclusion par René BAGORSKI